

**SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN
COLLEGE DE FORTSCHWIHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL
SEANCE du 4 mars 2020**

Sous la présidence de Madame Hélène BAUMERT Présidente

Mme BAUMERT souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 h 30

Membres présents :

Délégué d'Andolsheim	Mme Caroline ROLL
Délégué de Bischwihr	M. Marie-Joseph HELMLINGER
Délégué de Fortschwihr	Mme Hélène BAUMERT
Délégué de Grussenheim	Mme Nathalie JEHL, suppléante de M. Martin KLIPFEL
Délégué de Porte du Ried (Holtzwihr)	M. Bernard GERBER
Délégués de Horbourg-Wihr	M. Christian DIETSCH
	Mme Clarisse MUNCH
	Mme Nathalie SCHELL
Délégué de Jepsheim	Mme Françoise HARTER, suppléante de M. Jean-Claude KLOEPFER
Délégué de Muntzenheim	M. Marc BOUCHE
Délégué de Porte du Ried (Riedwihr)	M. Bernard DIRNINGER
Délégué de Wickerschwihr	M. Rémy MEYER
Délégués de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach	M. Emmanuel SPITZ

Membres absents excusés : Mme Elisabeth BRAESCH, Mme Josiane BIGEL, M. Jean-Claude KLOEPFER, M. Martin KLIPFEL, M. Daniel BOEGLER

Secrétaire de séance : M. Bernard DIRNINGER

Assistait également à la réunion : M. Raphaël KUEHN, directeur général des services

Ordre du jour :

COMPETENCES OPTIONNELLES

B

B. 1.- Compétence scolaire et périscolaire

B.1.1.- Fixation des crédits scolaires pour 2020

B.1.2.- Subvention à l'association «La Jeunesse du Brun» pour 2020

B.1.3.- Subvention pour classe de découverte

B.1.4.- Projet du réseau des écoles – demande de subvention

B 2.- Animation jeunesse

B.2.1.- Modification tarif « escalade confirmés »

B.2.2.- Acquisition d'un véhicule 9 places pour le service Anim'Jeunes

B 3.- Bâtiments

- B.3.1.- Demande de sous-location de la micro-crèche
B.3.2.- Modification sur bâtiment micro-crèche

B 4.- Compétence Espace Ried Brun

- B.4.1.- Convention avec Azur FM

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

- A.1.- Approbation et signature du procès verbal de la réunion du 11 décembre 2019
A.2.- Création d'un service de paiement en ligne PayFIP
A.3.- Compte administratif et compte de gestion 2019
A.4.- Affectation du résultat 2019
A.5.- Fixation des tarifs de location du gymnase du 01/09/2020 au 31/08/2021
A.6.- Fixation des contributions communales pour 2020
A.7.- Budget Primitif 2020
A.8.- Divers

B.1.- COMPETENCE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

B.1.1.- Fixation des crédits scolaires pour 2020

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerswihr

Les crédits de fonctionnement et livres des écoles élémentaires et maternelles

Les crédits sont fixés sur la base d'un crédit / élève et non plus un crédit / classe puisque les besoins ne sont pas les mêmes selon les effectifs des classes.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire qui permet de déterminer les contributions respectives des communes à cette compétence, il est proposé de maintenir un montant de 45 € par élève pour 2020.

Le montant des crédits alloués est déterminé sur la base des effectifs constatés à la rentrée 2019/2020 selon la commune d'origine des élèves.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical décide d'allouer par école pour l'année civile 2020 les crédits selon le tableau ci-dessous :

ECOLES	Crédit/Elève/an	Effectif selon commune d'origine	Montant alloué
Ecoles élémentaires RPI 2			
▪ Bischwihr élémentaire	45 €	63	2 835 €
▪ Wickerswihr élémentaire	45 €	32	1 440 €
Total RPI 2			4 275 €
Ecoles maternelles RPI 3			
▪ Bischwihr	45 €	44	1 980 €
▪ Wickerswihr	45 €	17	765 €
▪ Participation Fortschwihr	45 €	36	1 620 €
Total RPI 3			4 365 €
Holtzwihr (Porte du Ried) élémentaire y compris ULIS	45 €	108	4 860 €
Holtzwihr (Porte du Ried) maternelle	45 €	65	2 925 €
Muntzenheim élémentaire	45 €	120	5 400 €
Muntzenheim maternelle	45 €	71	3 195 €

Les crédits de transport pour les sorties et la piscine et la prise en charge des entrées à la piscine

Pour 2020, Madame la Présidente propose de reconduire les crédits identiques à ceux de 2019, versés sous forme de subvention, pour permettre aux écoles de payer les prestataires en direct. Comme précédemment, les directeurs d'écoles seront chargés en fin d'année de produire un récapitulatif des dépenses avec justificatifs des factures.

Madame la Présidente propose de continuer à prendre en charge les entrées à la piscine pour l'année scolaire 2019/2020 et de payer directement ces entrées au prestataire en charge de la gestion de la piscine concernée. Ce montant représente environs 3 900 € par an.

Le Comité Syndical approuve ces propositions.

Pour les transports, le Comité Syndical décide d'allouer les crédits pour l'année civile 2020 selon le tableau ci-dessous

<i>Ecoles</i>	<i>Crédits transport sorties/classe</i>	<i>Nbr classes</i>	<i>Montant alloué 2019</i>	<i>Crédits transport piscine/classe</i>	<i>Nbre classes</i>	<i>Montant alloué 2019</i>
Bischwihr élémentaire	150 €	1	150 €	350 €	1	350 €
Wickerschwihr élémentaire	150 €	2	300 €	350 €	2	700 €
Porte du Ried élémentaire	150 €	6	900 €	350 €	6	2 100 €
Muntzenheim élémentaire	150 €	5	750 €	350 €	5	1 750 €
Muntzenheim maternelle	150 €	3	450 €			
Porte du Ried maternelle	150 €	3	450 €			
Bischwihr maternelle	150 €	3	450 €			
Participation de Fortschwihr	150 €	1	150 €			

B.1.2- Subvention à l'association «La Jeunesse du Ried Brun » pour 2020

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschwihr

Par délibération du 11/12/2019, le Comité Syndical, suite aux réunions d'étapes tenues entre septembre et novembre 2019, a souhaité que la gestion des structures périscolaires puisse continuer à être gérée d'une façon mutualisée par l'association «La Jeunesse du Ried Brun ».

Le Comité Syndical avait demandé aux communes concernées lors de leur prochain conseil municipal de se positionner sur l'offre de l'association «La Jeunesse du Ried Brun» et des Foyers Clubs d'Alsace.

La commune de Bischwihr, par délibération du 02/12/2019 a réitéré sa confiance à l'actuelle structure de la JRB et accepté les augmentations proposées par l'association pour 2020.

La commune de Wickerschwihr, par délibération du 13/01/2020, a décidé de donner un accord de principe au maintien et à la continuité du service Jeunesse du Ried Brun dans ses formes actuelles, malgré quelques réticences.

La commune Porte du Ried, par délibération du 17/12/2019, a assuré la Jeunesse du Ried Brun de son soutien et accepté l'offre pour 2020 sur la base d'un coût prévisionnel de 239 181.95 €, subvention qui sera sollicitée par l'association auprès du Syndicat pour 2020 pour les 3 structures périscolaires.

La commune de Muntzenheim, par délibération du 13/01/2020, a réaffirmé sa volonté de confier la gestion de son périscolaire à la Jeunesse du Ried Brun.

Compte tenu des positions respectives des communes, une nouvelle convention a été signée avec l'association «La Jeunesse du Ried Brun» en date du 17/12/2019.

Sur la base de cette convention l'association, en charge des 3 structures périscolaires de Bischwihr, Muntzenheim et Porte du Ried, présente une demande de subvention de fonctionnement pour 2020 qui comprend :

- Le rapport d'activité 2019 de l'association
- Le compte de résultat 2019
- Le budget prévisionnel 2020

Le compte de résultat de l'année 2019 laisse apparaître,

- Un total produit d'exploitation de 689 516,52 €, auquel se rajoute le total produits financiers et exceptionnels de 4 051,12 €
- Un total charge d'exploitation de 716 706,19 €

Soit un déficit de fonctionnement à hauteur de 23 138,55 €

Malgré

- La hausse des subventions du Syndicat Pôle Ried Brun de 21 000 €
- Des recettes parents en hausse (+ 16.4 %)
- La baisse des charges sociales
- Un don d'un montant de 4 051,12 €

L'association n'arrive pas à équilibrer le compte de résultat.

Par rapport au budget prévisionnel en milieu d'exercice 2019 présenté au mois de septembre qui laissait présager un déficit de près de - 70 000,00 €, le compte de résultat est nettement moins alarmiste avec un déficit de - 23 138,55 €

Ce revirement s'explique par :

Au budget prévisionnel 2019, présenté en septembre, la hausse des recettes parents par rapport à l'année 2018 avait été estimée à + 5.48 %. En réalité cette hausse est de + 16,4%. Elle s'explique par le dernier trimestre 2019 qui a été exceptionnellement bon. Cette tendance à la hausse n'était pas prévisible, et la recette inattendue liée à cette augmentation de la fréquentation de septembre à décembre 2019 est de 19 000 €.

Au budget prévisionnel 2019 présenté en septembre, le montant des charges sociales avait été surévalué. La baisse des cotisations patronales sur 2019 n'avait pas été prise en compte car les journaux mensuels des cotisations n'avaient pas encore été transmis par le prestataire de paie (- 32 000 €).

D'autre part :

Le montant des subventions d'exploitation a été revu à la baisse car le montant espéré par la CAF a été inférieur (- 3 000 €).

Le compte de résultat 2019 laisse apparaître des rémunérations de personnels de plus en plus conséquentes (380 000 € en 2019 contre 349 000 € en 2018) mais réellement justifiées et sans excès par rapport aux normes d'encadrement imposées par la DDJSPP.

La réduction des charges sociales en 2019 a permis de maintenir la masse salariale. En effet, la masse salariale n'est que de + 10 000 € en 2019 par rapport à 2018.

Les contrôles de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports effectués sur la fin de l'année 2019, obligent l'association à embaucher des personnes supplémentaires sur les 4 sites dès janvier 2020 soit 2 temps périscolaire et 1 temps de midi, soit + 37 000 €.

Les salaires et traitements passent ainsi de 380 000 € en 2019 à 420 000 € en 2020. La masse salariale, toutes charges comprises, passe de 451 000 € en 2019 à 500 000 € en 2020.

Les contrôles deviennent de plus en plus fréquents le midi au vu du nombre grandissant d'enfants inscrits. Les CDD de 12 h/semaine (temps de midi) démissionnent souvent avant le terme de leur contrat et c'est sur ces postes que le turnover est le plus important.

Les procédures de recrutement sont compliquées et pour le remplacement au pied levé d'un temps de midi qualifié car l'association offre trop peu d'heures. La rémunération est minimale avec aucun avantage particulier contrairement aux Foyers Clubs d'Alsace qui offrent des avantages salariaux.

En 2020 il sera impératif de proposer des contrats un peu plus conséquents afin d'attirer du personnel qualifié, expérimenté et stable pour répondre aux normes d'encadrements de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et éviter la fermeture temporaire des structures.

A titre indicatif, les contrats de 12h/semaine représentent 13 postes sur 36 salariés, soit 36 %.

Ces recrutements obligatoires occasionnent une dépense supplémentaire en 2020 qui n'engendrera aucune recette supplémentaire.

Lors de la prochaine assemblée générale, l'association va proposer une augmentation des tarifs aux familles de +0,10 cents de l'heure.

Une étude pour une limitation des inscriptions de midi sera également réalisée.

Le budget prévisionnel 2020 équilibré pour les 4 périscolaires s'établit comme suit :

Les dépenses – total 739 000 €

- Salaires et charges..... 453 000 €
- Frais de gestion (Archimène, commissaire au compte)
Salaires coordination inclus 96 000 €
- Coût repas 158 000 €
- Autres charges 32 000 €

Les recettes – total 739 000 €

- Recettes parents et manifestations..... 410 000 €
- Subvention CAF 59 000 €
- Subvention Durrenentzen 30 000 €
- Subvention Syndicat Pôle Ried Brun 240 000 €

L'association est consciente que sa demande est conséquente, mais elle n'arrive plus à fonctionner dans des conditions sereines avec si peu de moyens.

Par rapport à un budget très tiré de 739 000 €, 240 000 € représentent 32.5 % d'aide de la part de la collectivité, ce qui est plus que raisonnable. L'association souhaite pérenniser les emplois et mettre en place du personnel qualifié afin d'offrir des accueils sécurisés et de qualité aux 220 enfants inscrits tous les midis.

Le déficit de -26 538,55 € de l'année 2019 lié exclusivement aux charges de personnel (charges exceptionnelles pour ruptures conventionnelles, rémunération de la coordinatrice...) n'a pas été réintégré au budget prévisionnel 2020. L'association dispose cette année encore d'une réserve d'argent pour absorber ce déficit.

Pour mémoire, un fonds de roulement de 60 000 € est indispensable pour assurer le fonctionnement financier régulier des services.

L'association présente par ailleurs des signes encourageants par la constante hausse du chiffre d'affaires chaque année, l'augmentation des familles inscrites et la satisfaction des parents. Elle nous assure un accueil de qualité reconnu sur le territoire du Ried Brun. Enfin, elle crée des emplois sur un territoire rural.

L'association a fait de considérables efforts dans la maîtrise des dépenses, surtout pour l'achat de matériel pédagogique.

Elle met bien sûr toute sa rigueur dans la gestion du budget annuel 2020 avec un contrôle renforcé des dépenses mensuelles. L'année 2020 sera décisive afin que l'association La Jeunesse du Ried Brun conserve sa place sur le territoire et que le modèle associatif créé puisse continuer d'évoluer.

A l'issue de cette présentation, le Comité Syndical, à l'unanimité des communes adhérentes à cette compétence et pour les 3 structures suivantes :

- Les Kaferlas (Porte du Ried)
- L'Escapade (Muntzenheim)
- Les Lucioles (Bischwihr et Wickerschwihr)

Décide de fixer le montant de la subvention à l'association «La Jeunesse du Ried Brun» à 240 000 € pour l'année 2020.

Vote les crédits qui seront inscrits au budget primitif 2020 dans le tableau des subventions.

Décide d'organiser des points d'étape avec l'association afin de suivre l'évolution de la structure.

Décide de verser cette subvention selon une périodicité mensuelle de janvier à décembre 2020.

B.1.3.- Subvention pour classe de découverte

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschwihr

Madame la Présidente propose de maintenir le système actuel, à savoir la prise en charge d'une subvention pour classe nature ou de découverte par commune et par année civile. La subvention sera attribuée en fonction de la classification du centre (tarif Educ'envia) et sur demande parvenue suffisamment à l'avance au Syndicat pour être budgétisée.

Pour 2020, la demande est la suivante :

Ecole élémentaire de Muntzenheim – 48 élèves de CM1 et CM2 qui séjourneront 5 jours du 12 au 16 octobre 2020 au Centre PEP de la Chaume à Orbey (catégorie A)

La subvention sollicitée s'élève à 48 élèves x 5 jours + 10 €/nuitée, soit 2 400 €.

Le Comité Syndical donne son accord à cette demande et décide d'inscrire un montant de 2 700 € au budget primitif 2020, compte-tenu des éventuelles inscriptions supplémentaires d'enfants.

B.1.4.- Projet du réseau des écoles – Demande de subvention

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Suite à la demande d'aide financière formulée par le réseau des écoles du Ried Brun pour un projet de spectacle musical le 7 avril 2020, le Comité Syndical, par délibération du 11/12/2019 avait souhaité obtenir des compléments d'informations à travers l'organisation d'une réunion de concertation avec les responsables du réseau.

A l'issue de cette réunion, plusieurs éléments de réponses ont été apportés au Syndicat.

- Le spectacle tout public du soir est abandonné pour des raisons de difficultés d'organisation
- 3 spectacles auront lieu dans la journée du 7 avril pour limiter la jauge à chaque spectacle à environ 300 enfants
- la location de l'Espace Ried Brun sera effectuée par l'USEP du RPI du Ried Brun
- l'USEP du RPI du Ried Brun assurera la gestion de l'aspect financier (paiement des artistes, frais de repas et paiement des écoles)

- les transports sont pris en charge par les écoles respectives à travers les crédits sorties annuellement alloués par le Syndicat

L'Education Nationale étant à l'origine des réseaux d'école, Madame Hélène Baumert regrette qu'il n'y ait pas de participation financière de leur part pour les projets.

Compte-tenu de ces éléments nouveaux, le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide de contribuer financièrement aux coûts de ce spectacle musical à hauteur de 2 € par enfant des communes adhérentes à la compétence scolaire du Syndicat, soit un montant estimé à 1 200 €.

Décide de verser cette subvention exceptionnelle à l'USEP du RPI du Ried Brun, partenaire relais du réseau des écoles dans l'organisation de ce spectacle et d'inscrire le montant correspondant au budget primitif 2020.

B.2.- COMPETENCE ANIMATION JEUNESSE

B.2.1.- Modification tarif de l'activité « Escalade confirmés »

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

Le Comité Syndical décide de fixer un tarif pour l'activité « Escalade confirmés » qui se déroule au gymnase de Fortschwihr à 8 €.

L'activité « Escalade confirmés » qui se déroule au bloc & wall à Colmar est maintenue au tarif de 10 €, de même que l'activité « initiation à l'escalade » se déroulant au gymnase et qui est maintenue à 8 €.

Le Comité Syndical décide de modifier également le tarif de l'activité «fun park» qui avait été fixé à 10 € par délibération du 11/12/2019 et de le passer à 12 €.

Enfin, le comité syndical accepte la proposition de M. Casotti, responsable du service anim jeunes pour la mise en place d'une nouvelle activité intitulée « 1,2,3, codez » qui est une initiation à la programmation sur ordinateur, au tarif de 6 €

Pour ces trois activités une majoration de 2 € sera appliquée pour les enfants des communes non adhérentes à la compétence.

B.2.2.- Acquisition d'un véhicule 9 places pour le service Anim'Jeunes

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

M. Kuehn DGS du Syndicat propose d'acquérir un nouveau véhicule 9 places pour le service Anim'Jeunes du Syndicat.

Le véhicule permettrait de résoudre certaines problématiques :

- Remplacer le véhicule Kangoo de 1999 utilisé dans le cadre du service pour le transport des enfants, qui doit passer le contrôle technique au mois de juin 2020 et nécessite des réparations estimées à 2 000 €.
- Les agents du Syndicat utilisent ponctuellement leurs véhicules personnels avec indemnisation pour le transport des enfants, ce qui représente un risque supplémentaire en terme d'assurance.
- Minimiser les coûts de transports de prestataires extérieurs (bus notamment)

Ce véhicule pourrait également être mis à disposition des structures périscolaires du territoire adhérentes au Syndicat.

Ce véhicule pourrait bénéficier d'une subvention de la CAF du Haut-Rhin qui peut être estimée à 60 % de l'achat du véhicule.

Une estimation pour l'acquisition d'un véhicule Expert 9 places a pu être obtenue auprès d'un prestataire pour un montant, après remise, de 24 907 € TTC.

Ainsi, compte tenu de la subvention attendue, le coût d'acquisition d'un tel véhicule peut être estimé, compte tenu de la récupération de la TVA en n+2 à 9 000 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition d'un véhicule 9 places pour le service anim' jeunes sous réserve de l'obtention d'une subvention minimale de la CAF de 60 %

Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020.

B.3.- COMPETENCE BATIMENTS

B.3.1.- Demande de sous-location de la micro crèche

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

Aux termes d'un acte sous seing privé, le Syndicat Pôle Ried Brun a consenti un bail commercial à l'EURL Michel pour le local situé au 26 rue Vauban à Muntzenheim, en vue d'une activité d'une micro-crèche.

Par courrier du 9 janvier 2020, M. Yann Bichet, gérant de l'EURL, signale qu'une partie des locaux n'est pas utilisée pour les besoins de son activité et qu'il envisage de les sous-louer à une société en cours de création.

L'objet de cette société est la garde d'enfants à domicile qui consiste à garder les enfants chez eux par des professionnels.

De ce fait, les parents ayant besoin d'un mode de garde en dehors des heures d'ouverture de la micro-crèche auront la possibilité de faire garder leurs enfants chez eux au domicile familial.

Les dispositions du-dit bail relatives à la sous-location prévoient que le preneur ne pourra sous-louer en tout ou en partie les biens loués sans l'autorisation expresse et écrite du bailleur.

Maître Preisemann, notaire à Jebnheim, qui a réalisé le contrat de bail, sollicité par rapport à cette demande, confirme que la sous-location nécessite l'accord du Syndicat, mais également l'intervention du Syndicat dans l'acte de sous-location.

En d'autres termes, il ne suffit pas d'un simple accord par courrier mais également un acte constatant cette sous-location et l'intervention du Syndicat dans cet acte.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes

Demande à M. Bichet de confirmer au syndicat qu'aucun accueil de parents lié à cette activité ne soit pratiqué dans le bâtiment de la micro-crèche.

Donne son accord à l'EURL Michel pour une sous-location du local sis 26, rue Vauban à Muntzenheim à une société de garde d'enfants à domicile en création sous réserve que le local attribué soit séparé des locaux dédiés à la Crèche.

Dit qu'un acte authentique est nécessaire pour constater cette sous-location, à la charge du preneur.

Autorise Mme la Présidente à signer cet acte sur la base de la décision du Syndicat.

B.3.2.- Modification sur le bâtiment de la micro-crèche

Mme la Présidente informe les membres du comité des travaux de modifications effectués sur les façades du bâtiment sis 26, rue Vauban à Muntzenheim, loué par le Syndicat à l'EURL Michel pour son activité de micro-crèche.

Une déclaration de travaux pour la création d'ouverture et d'un escalier a bien été déposée à la mairie de Muntzenheim en date du 20 mars 2019 ayant obtenu un avis favorable du Préfet le 8 avril 2019.

La déclaration de travaux n'ayant pas été affichée au niveau du bâtiment, le syndicat n'a pu que constater le démarrage des travaux la semaine 8 de 2020.

Le Syndicat a été quelque peu surpris de constater ces ouvertures dans la façade sans en être informé au préalable. Certes, la notion d'ouverture pour création d'un bureau avait été évoqué oralement avant la signature du bail sans y être mentionné, mais aucune information n'était parvenue au Syndicat depuis.

Mme la Présidente présente les modifications prévues dans la structure du bâtiment qui comprend :

- La création d'un escalier extérieur
- La mise en place d'une porte sur la façade Nord
- La mise en place de fenêtres sur les façades Est et Ouest

Ces travaux n'entraînent pas de modifications fondamentales de la structure du bâtiment.

Madame le Présidente ne trouve pas normal ce manque d'information du Syndicat de la part de l'EURL Michel puisqu'en principe le contrat de bail prévoit en cas de changement de distribution des locaux que le preneur ne pourra faire aucune démolition, percement de murs ou de cloison, sans le consentement du bailleur.

Le syndicat, après avoir pris connaissance des faits,

regrette ce manque de communication

accepte cependant les modifications prévues pour recevoir la nouvelle structure de mode de garde à domicile dans l'intérêt des enfants et des parents.

B.4.- COMPETENCE ESPACE RIED BRUN

B.4.1.- Convention avec Azur FM

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

M. Kuehn informe les membres du Comité Syndical que la convention avec Azur FM est venue à échéance le 31 octobre 2019 et qu'il y aurait lieu, éventuellement, de la renouveler.

M. Kuehn présente le projet de convention avec Azur FM destinée à la communication des manifestations organisées par le Syndicat à l'Espace Ried Brun de Muntzenheim.

La présente convention a pour but la rémunération du service local proposé par Azur FM.

Radio Azur FM a pour mission la communication sociale de proximité. C'est un outil de développement local et d'expression collective au service des collectivités locales, associations culturelles et sportives. En s'adressant à des publics spécifiques, Azur FM satisfait des besoins qui ne sont pas pris en compte par les opérateurs commerciaux.

Dans le cadre de cette convention, seules les manifestations proposées par l'Espace Ried Brun de Muntzenheim seront relayées dans les agendas Azur FM.

En contrepartie de ce service de proximité, le Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr verse à la radio Azur FM une contribution annuelle forfaitaire de 300 €, payable après la signature de la convention.

Dans le cadre strict de cette convention, le Syndicat disposera d'un crédit de 42 messages (création du message compris) à diffuser à l'occasion d'un évènement d'importance.

La collectivité locale et les associations peuvent également bénéficier de campagnes publicitaires à tarif préférentiel ou gratuit à condition d'en formuler la demande préalable et d'en obtenir l'accord auprès de la radio Azur FM (logo sur les documents publicitaires et/ou banderoles sur place).

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 1^{er} mars 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Accepte cette convention pour la période du 1^{er} mars 2020 au 1^{er} mars 2022 aux conditions ci-dessus.

Demande à Azur FM de ne diffuser que les manifestations qui ont lieu à l'Espace Ried Brun.

Autorise Mme la Présidente à la signer

COMPETENCE OBLIGATOIRE

A.1.- Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019

Sans objections

A.2.- Création d'un service de paiement en ligne PayFIP

Madame la Présidente rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Elle précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi («Titre payable par Internet») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein du Syndicat, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures liées au service Anim'Jeunes, à l'Espace Ried Brun et à la location du gymnase.

Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Mme la Présidente expose les principales caractéristiques techniques du dispositif TiPi.

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités : soit intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet de la commune, soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

Mme la Présidente propose d'opter pour la deuxième solution en utilisant le site sécurisé de la DGFIP car le site Internet du Syndicat n'est pas assez développé.

Elle rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de du Syndicat de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1^{er} juillet 2020,

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP.

autorise Mme la Présidente à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

A.3.- Approbation du compte administratif 2019

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve le compte administratif de l'exercice 2019 ci-dessous, dressé par Mme Hélène BAUMERT, Présidente, et présenté par M. Christian DIETSCH, 1^{er} Vice-président.

Mme la Présidente ne participe pas au vote

Dépenses de fonctionnement	1 278 832.98 €
Dépenses d'investissement.....	235 253.56 €

TOTAL1 514 086.54 €

Recettes de fonctionnement	1 581 362.42 €
Recettes d'investissement	141 448.66 €

TOTAL1 722 811.08 €

Résultat avec reprise des excédents antérieurs :

- Excédent de fonctionnement	302 529.44 €
- Déficit d'investissement	93 804.90 €

Soit un résultat global excédentaire cumulé de208 724.54 €

A.4.- Approbation du Compte de Gestion 2019

Ont participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;
 - Statuant sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION M14

Dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A.5.- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Christian DIETSCH, 1er Vice-Président,

- après avoir entendu et approuvé le 4 mars 2020 le compte financier de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-97 537.79		+3 732.89	0.00	0.00	-93 804.90
Fonctionnement	+281 274.32	0.00	+21 255.12			+302 529.44

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Excédent global cumulé au 31 décembre 2019 302 529.44 €

- **Affectation obligatoire :**
à la couverture du besoin de financement (déficit) de la
section d'investissement (C/1068).....93 804.90 €
- **Solde disponible affecté comme suit :**
Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (002) 208 724.54 €

A.6 – Fixation des tarifs de location du gymnase

Ont participé au vote : toutes les communes

Mme la Présidente propose de maintenir les tarifs de location du « site gymnase » pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} septembre 2021 comme suit :

TYPE DE MANIFESTATIONS	TARIF
	SEPTEMBRE 2020 à SEPTEMBRE 2021
Location du gymnase - associations des communes adhérentes	10 € / heure
Location du gymnase – associations extérieures aux communes adhérentes	13 € / heure

SYNDICAT POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR		Séance du 4 mars 2020
Terrain extérieur en journée		10 € / heure
Terrain extérieur avec éclairage		15 € / heure
Mise à disposition de la salle de réunion pour les associations		Gratuité
Tournoi organisé par les associations membres du syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr pour leur compte ou pour le compte de la Ligue d'Alsace (+ de 3 équipes)		25 €/journée
Tournoi organisé par une association extérieure suivant disponibilité et accord de la Présidente (demande exceptionnelle)		50 €/journée

Elle rappelle que les installations sont prioritairement mises à disposition des associations des communes membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

Accepte les propositions de Mme la Présidente telles que décrites ci-dessus

A.7.- Fixation des contributions communales pour 2020

A.7.1. RESULTATS FINANCIERS

M. Christian Dietsch, 1^{er} vice-président chargé des finances, présente les résultats financiers du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr, portant sur l'exercice 2019.

Les résultats, qui ont fait l'objet d'une approbation à travers le compte administratif 2019 lors de la réunion du 4 mars 2020, peuvent se résumer comme suit :

1) Compétence collège

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	149 208.39	311 817.75
Investissement	71 899.84	41 463.89
TOTAL	221 108.23	353 281.64

L'excédent global s'élève à + 132 173.41 €

2) Compétence Espace Ried Brun

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	340 250.48	340 582.70
Investissement	16 414.06	30 300.54
TOTAL	356 664.54	370 883.24

L'excédent global s'élève à + 14 218.70 €

3) Compétence Relais d'Assistantes Maternelles

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	58 988.71	67 359.37
Investissement	5 881.54	1 468.80
TOTAL	64 870.25	68 828.17

L'excédent global s'élève à + 3 957.92 €

4) Compétence Animation Jeunesse

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	105 770.85	99 335.53

Investissement	971.26	0
TOTAL	106 742.11	99 335.53

Le déficit global s'élève à - 7 406.58 €

5) Compétence « Domaine associatif »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 775.14	12 227.86
Investissement	0	628.37
TOTAL	4 775.14	12 856.23

L'excédent global s'élève à + 8 081.09 €

6) Compétence Ecole élémentaire

* *l'école élémentaire de Holtzwihr (Porte du Ried)*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 930.22	36 156.06
Investissement	0	0
TOTAL	26 930.22	36 156.06

L'excédent global s'élève à + 9 225.84 €

* *l'école élémentaire de Muntzenheim*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 703.20	15 053.31
Investissement	1 584.00	316.80
TOTAL	16 287.20	15 370.11

Le déficit global s'élève à - 917.09 €

* *l'école élémentaire du RPI 3 (Bischwihr, Riedwihr et Wickerswihr)*

BISCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 110.93	8 413.59
Investissement	0	0
TOTAL	8 110.93	8 413.59

L'excédent global s'élève à + 302.66 €

RIEDWIHR (Porte du Ried)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 128.96	3 256.35
Investissement	0	0
TOTAL	3 128.96	3 256.35

L'excédent global s'élève à + 127.39 €

WICKERSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 593.51	4 835.66
Investissement	0	0

TOTAL	4 593.51	4 835.66
--------------	-----------------	-----------------

L'excédent global s'élève à + 242.15 €

7) Compétence Ecole maternelle

** l'école maternelle de Holtzwihr (Porte du Ried)*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	75 599.77	76 472.31
Investissement	0	0
TOTAL	75 599.77	76 472.31

L'excédent global s'élève à + 872.54 €

** l'école maternelle de Muntzenheim*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	64 831.60	73 216.38
Investissement	0	0
TOTAL	64 831.60	73 216.38

L'excédent global s'élève à + 8 384.78 €

- l'école maternelle du RPI4 (Bischwihr, Fortschwihr, Riedwihr et Wickerschihr)

BISCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	63 509.36	61 583.01
Investissement	0	0
TOTAL	63 509.36	61 583.01

Le déficit global s'élève à - 1 926.35 €

FORTSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	46 456.12	45 409.95
Investissement	0	0
TOTAL	46 456.12	45 409.95

Le déficit global s'élève à - 1 046.17 €

RIEDWIHR (Porte du Ried)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 999.27	15 984.39
Investissement	0	0
TOTAL	15 999.27	15 984.39

Le déficit global s'élève à - 14.86 €

WICKERSCHIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 046.27	23 645.97
Investissement	0	0
TOTAL	24 046.27	23 645.97

Le déficit global s'élève à - 400.30 €

8) Compétence Périscolaire (Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	169 392.05	181 316.93
Investissement	469.00	157.40
TOTAL	169 861.05	181 474.33

L'excédent global s'élève à + 11 613.28 €

9) Compétence bâtiments, terrains (dette)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	72 117.91	175 859.06
Investissement	76 331.04	3 826.04
TOTAL	148 448.95	179 685.10

L'excédent global s'élève à + 31 236.15 € (provisions dette Andolsheim 2019)

RESULTAT GLOBAL 2019

Compétences	Résultats
Collège	+ 132 173.41
Espace Ried Brun	+ 14 218.70
Relais d'Assistants Maternelles	+ 3 957.92
Animations jeunes	- 7 406.58
Associatif	+ 8 081.09
Ecole élémentaire Holtzwihr	+ 9 225.84
Ecole élémentaire Muntzenheim	- 917.09
Ecole élémentaire Bischwihr	+ 302.66
Ecole élémentaire Riedwihr (PR)	+ 127.39
Ecole élémentaire Wickerswihr	+ 242.15
Ecole maternelle Holtzwihr (PR)	+ 872.54
Ecole maternelle Muntzenheim	+ 8 384.78
Ecole maternelle Bischwihr	- 1 926.35
Ecole maternelle Fortschwihr	- 1047.17
Ecole maternelle Riedwihr (PR)	- 14.88
Ecole maternelle Wickerswihr	- 400.30
Périscolaire	+ 11 613.28
Bâtiment (dette)	+ 31 236.15
	+ 208 724.54

A.7.2.- Clé de répartition des frais d'administration générale

M. DIETSCH présente les clés de répartition des coûts inhérents aux frais d'administration générale du Syndicat à la carte pour l'année 2019

1.1.- Les frais d'administration générale se répartissent comme suit :

- ★ Les frais de fonctionnement des bâtiments administratifs (chapitre 011)
Articles 60611, 60612, 60613, 60631, 60632, 61522, 6156 (vérifications et maintenance),

6383 ;

- ★ Les frais liés au service (chapitre 011)
Articles 6064, 60622, 6068, 611, 6135, 61551, 6156 (maintenance informatique et bureautique), 616, 6188, 6225, 6231, 6236, 6237, 6251, 6257, 6261, 6262, 6281 ;

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	0 %
Espace Ried Brun	60 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais d'assistantes maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	100 %

1.2. Les frais de personnel d'administration générale

- 2 agents à 80 % (Jean-Raphaël Kuehn et Annick HEITZLER)

Articles 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;

- Les indemnités des élus (1 président et 3 vice-présidents) art. 6531, 6533, 6554.

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activités qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	30 %
Espace Ried Brun	30 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais d'assistantes maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	100 %

1.3. Les frais de personnel des services techniques (1 agent à disposition par la Commune de Muntzenheim 10 h/semaine maximum)

Article 62875

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	70 %

Espace Ried Brun	20 %
Animations jeunes	5 %
Associatif	5 %
	100 %

1.4. Les frais de personnel des services culturels et animations jeunesse

Articles 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455

Agents	Taux retenu culturel	Taux retenu animations jeunesse
Casotti Steve (100 %)	60 %	40 %
Richard Gaylord (100 %)	40 %	60%
Burdloff Julien (100 %)	100 %	0 %
Fleith Christine (37 %)	100 %	0 %
		100 %

1.5. Les frais de personnel de la section sport étude du collège (1 agent à 50 %)

Articles 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455

Agents	Sport étude gymnase
Solohub Laurent	100 %

1.6. Les frais de personnel de la section RAM (1 agent à 100 %)

Article 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455

Agents	Taux retenu
BAUMANN Karine	100 %

A.7.3.- La compétence « collège » - Fixation des contributions communales pour 2020

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

La compétence « Collège » est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus selon le taux retenu de 20 %.
- des de personnel des services techniques selon le taux retenu de 70 %.

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020).

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 226	11.74 %
Bischwihr	1 063	5.60 %
Fortschwihr	1 197	6.30 %
Grussenheim	843	4.44 %
Porte du Ried	1 833	9.67 %
Horbourg-Wihr	6 081	32.06 %
Jebsheim	1 421	7.48 %
Muntzenheim	1 290	6.79 %
Wickerschwihr	763	4.02 %

CC Pays de Brisach *	2 256	11.90 %
TOTAL	18 973	100 %

* Baltzenheim 579, Durrenentzen 917 et Urschenheim 760

Coût compétence 2020 :

▪ **Dépenses totales..... 390 871.92**

Fonctionnement

Coûts directs.....	157 364.69
Frais d'administration générale.....	0
Frais de personnel d'administration générale, technique et élus.....	<u>27 152.00</u>
Total dépenses de fonctionnement.....	184 498.69

Investissement

Coûts directs.....	206 373.23
--------------------	------------

▪ **Recettes totales..... 390 871.92**

Fonctionnement

Recettes directes	37 800.00
Contributions communes	180 000.00
Excédent de fonctionnement 2019	<u>132 173.41</u>
Total recettes de fonctionnement.....	349 973.41

Investissement

Total recettes.....	40 898.51
---------------------	-----------

Contribution 2020

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	180 000	11.74 %	21 132
Bischwihr	180 000	5.60 %	10 080
Fortschwihr	180 000	6.30 %	11 340
Grussenheim	180 000	4.44 %	7 992
Porte du Ried	180 000	9.67 %	17 406
Horbouurg-Wihr	180 000	32.06 %	57 708
Jebsheim	180 000	7.48 %	13 464
Muntzenheim	180 000	6.79 %	12 222
Wickerschwihr	180 000	4.02 %	7 236
CC Pays de Brisach *	180 000	11.90 %	21 420
TOTAL	180 000	100 %	180 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2020 pour la compétence « Collège » selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2020.

A.7.4.-- Compétence « Espace Ried Brun » : Fixation des contributions communales 2020

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence « Espace Ried Brun » est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition :
 - ⋈ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 40 %
 - ⋈ Frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 20 %
 - ⋈ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 60 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbre habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 063	17.29 %
Fortschwihr	1 197	19.48 %
Porte du Ried	1 833	29.83 %
Muntzenheim	1 290	20.98 %
Wickerschwihr	763	12.42 %
TOTAL	6 146	100.00 %

Coût compétence 2020 :

- **Dépenses totales..... 370 792.10**

Fonctionnement

Coûts directs.....253 970.70
 Frais d'administration générale.....48 770.00
 Frais de personnel d'administration générale,
 technique et élus..... 52 000.00
 Total dépenses de fonctionnement.....354 740.70

Investissement

Total dépenses d'investissement.....16 051.40

- **Recettes totales..... 370 792.10**

Fonctionnement

Recettes directes82 522.00
 Excédent de fonctionnement 201914 218.70
 Contributions communes258 000.00
 Total recettes de fonctionnement.....354 740.70

Investissement

Total recettes.....16 051.40

Contribution 2020

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	258 000	17.29 %	44 608.20
Fortschwihr	258 000	19.48 %	50 258.40
Porte du Ried	258 000	29.83 %	76 961.40
Muntzenheim	258 000	20.98 %	54 128.40
Wickerschwihr	258 000	12.42 %	32 043.60
TOTAL	258 000	100 %	258 000.00

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2020 pour la compétence «Espace Ried Brun» selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2020.

A.7.5.- Compétence « Relais Assistantes Maternelles » : Fixation des contributions communales pour 2020

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwih, Porte du Ried, Jepsheim, Muntzenheim et Wickerschwih

La compétence «Relais Assistantes Maternelle» est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition :
 - ✓ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 3 %
 - ✓ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 3 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbre habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 226	22.74 %
Bischwihr	1 063	10.85 %
Fortschwih	1 197	12.22 %
Porte du Ried	1 833	18.71 %
Jepsheim	1 421	14.51 %
Muntzenheim	1 290	13.17 %
Wickerschwih	763	7.80 %
TOTAL	9 793	100 %

Coût compétence 2020 :

- **Dépenses totales..... 71 670.66**

Fonctionnement

Coûts directs.....56 525.92
 Frais d'administration générale..... 3 263.00
 Frais de personnel d'administration générale et élus.. 4 169.00
 Total dépenses de fonctionnement.....63 957.92

Investissement

Total dépenses d'investissement..... 7 712.74

- **Recettes totales..... 71 670.66**

Fonctionnement

Recettes directes41 500.00
 Excédent de fonctionnement 2020 3 957.92
 Contributions communes18 500.00

Total recettes de fonctionnement.....	63 957.92
<u>Investissement</u>	
Total recettes.....	7 712.74

Contribution 2020

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	18 500	22.74 %	4 206.90
Bischwihr	18 500	10.85 %	2 007.25
Fortschwihr	18 500	12.22 %	2 260.70
Porte du Ried	18 500	18.71 %	3 461.35
Jebsheim	18 500	14.51 %	2 684.35
Muntzenheim	18 500	13.17 %	2 436.45
Wickerschwihr	18 500	7.80 %	1 443.00
TOTAL	18 500	100 %	18 500.00

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2020 pour la compétence «Relais Assistentes Maternelle» selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2020.

A.7.6.- Compétence « Animation jeunesse » - Fixation des contributions communales pour 2020

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence «Animation jeunesse» est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition :
 - ✓ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 10 %
 - ✓ Frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 5 %
 - ✓ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 10 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbre habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 226	26.59 %
Bischwihr	1 063	12.69 %
Fortschwihr	1 197	14.30 %
Porte du Ried	1 833	21.90 %
Muntzenheim	1 290	15.40 %
Wickerschwihr	763	9.12 %

TOTAL	8 372	100 %
--------------	--------------	--------------

Coût compétence 2020 :

- **Dépenses totales..... 127 507.68**

Fonctionnement

Coûts directs.....	85 134.42
Frais d'administration générale.....	9 217.00
Frais de personnel d'administration générale et élus.	<u>13 285.00</u>
Total dépenses de fonctionnement.....	107 636.42

Investissement

Total dépenses d'investissement.....	19 871.26
--------------------------------------	-----------

- **Recettes totales..... 127 507.68**

Fonctionnement

Recettes directes	27 043.00
Déficit de fonctionnement 2019	7 406.58
Contributions communes	<u>88 000.00</u>
Total recettes de fonctionnement.....	107 636.42

Investissement

Total recettes.....	19 871.26
---------------------	-----------

Contribution 2020

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	88 000	26.59 %	23 399.20
Bischwihr	88 000	12.69 %	11 167.20
Fortschwihr	88 000	14 30 %	12 584.00
Porte du Ried	88 000	21.90 %	19 272.00
Muntzenheim	88 000	15.40 %	13 552.00
Wickerschwihr	88 000	9.12 %	8 025.60
TOTAL	88 000	100 %	88 000.00

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2020 pour la compétence «Animations jeunesse» selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2020.

A.7.7.- Compétence «Domaine associatif» - Fixation des contributions communales pour 2020

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried,

Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence «Domaine associatif» est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition :
 - ✓ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 2 %
 - ✓ Frais de personnel de services technique au taux retenu de 5 %
 - ✓ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 2 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 226	26.59 %
Bischwihr	1 063	12.69 %
Fortschwihr	1 197	14.30 %
Porte du Ried	1 833	21.90 %
Muntzenheim	1 290	15 40 %
Wickerschwihr	763	9.12 %
TOTAL	8 372	100 %

Coût compétence 2020 :

- **Dépenses totales..... 18 410.18**

Fonctionnement

Coûts directs..... 7 033.55
 Frais d'administration générale..... 1 989.00
 Frais de personnel d'administration générale et élus.. 3 316.00
 Total dépenses de fonctionnement.....12 338.55

Investissement

Total dépenses d'investissement..... 6 071.63

- **Recettes totales..... 18 410.18**

Fonctionnement

Recettes directes 257.46
 Excédent de fonctionnement 2019 8 081.09
 Contributions communes 4 000.00
 Total recettes de fonctionnement.....12 338.55

Investissement

Total recettes..... 6 071.63

Contribution 2020

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	4 000	26.59 %	1 063.60
Bischwihr	4 000	12.69 %	507.60
Fortschwihr	4 000	14.30 %	572.00
Porte du Ried	4 000	21.90 %	876.00
Muntzenheim	4 000	15.40 %	616.00
Wickerschwihr	4 000	9.12 %	364.80
TOTAL	4 000	100 %	4 000.00

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2020 pour la compétence «Domaine associatif» selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2020.

A.7.8- Compétence «Ecoles élémentaires» - Fixation des contributions communales pour 2020

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwih

2.6.1. Le service école élémentaire de Porte du Ried

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - ✓ crédits de fonctionnement des classe
 - ✓ crédits transport piscine et sorties
 - ✓ crédits livres/défi-lecture
 - ✓ crédits classe nature
 - ✓ Télécom et Internet
 - ✓ Frais de maintenance photocopieur et informatique

- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition suivantes
 - ✓ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus aux taux de 5 %
 - ✓ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 063	21.47 %
Porte du Ried	1 833	37.05 %
Muntzenheim	1 290	26.06 %
Wickerschwih	763	15.42 %
TOTAL	4 949	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 636.00	21.47 %	
Porte du Ried	4 636.00	37.05 %	1 717.63
Muntzenheim	4 636.00	26.06 %	
Wickerschwih	4 636.00	15.42 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2020	Taux retenu	Montant

Bischwihr	6 910.00	21.47 %	
Porte du Ried	6 910.00	37.05 %	2 560.15
Muntzenheim	6 910.00	26.06 %	
Wickerswihr	6 910.00	15.42 %	

Coût compétence 2020 :

- **Dépenses totales..... 47 153.23**

Fonctionnement

Coûts directs.....	42 875.45
Frais d'administration générale.....	1 717.63
Frais de personnel d'administration générale et élus....	<u>2 560.15</u>
Total dépenses de fonctionnement.....	47 153.23

Investissement

Total dépenses d'investissement.....	0
▪ Recettes totales..... 47 153.23	

Fonctionnement

Recettes directes	21 000.00
Excédent de fonctionnement 2019	9 353.23
Contributions communes Holtzwihr (Porte du Ried)....	16 800.00
Total recettes de fonctionnement.....	47 153.23

Investissement

Total recettes.....	0
---------------------	---

2.6.2.- Le service école élémentaire de Muntzenheim

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - ✓ crédits de fonctionnement des classe
 - ✓ crédits transport piscine et sorties
 - ✓ crédits livres/défi-lecture
 - ✓ crédits classe nature
 - ✓ Télécom et Internet
 - ✓ Frais de maintenance photocopieur et informatique
- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition suivantes
 - ✓ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus aux taux de 5 %
 - ✓ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 063	21.47 %
Porte du Ried	1 833	37.05 %
Muntzenheim	1 290	26.06 %

Wickerschwihr	763	15.42 %
TOTAL	4 949	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 636.00	21.47 %	1 208.14
Porte du Ried	4 636.00	37.05 %	
Muntzenheim	4 636.00	26.06 %	
Wickerschwihr	4 636.00	15.42 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	6 910.00	21.47 %	1 800.74
Porte du Ried	6 910.00	37.05 %	
Muntzenheim	6 910.00	26.06 %	
Wickerschwihr	6 910.00	15.42 %	

Coût compétence 2020 :

- **Dépenses totales..... 16 982.91**

Fonctionnement

Coûts directs.....13 974.03
 Frais d'administration générale..... 1 208.14
 Frais de personnel d'administration générale et élus... 1 800.74
 Total dépenses de fonctionnement.....16 982.91

Investissement

Total dépenses d'investissement..... 0

- **Recettes totales..... 16 982.91**

Fonctionnement

Déficit de fonctionnement 2019..... - 917.09

Contributions communes Muntzenheim 17 900

Investissement

Total recettes..... 0

2.6.3.- Le service « Ecole élémentaires du RPI du RIED » composé des 2 communes de Bischwihr et Wickerschwihr

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - ✓ crédits de fonctionnement des classe
 - ✓ crédits transport piscine et sorties
 - ✓ crédits livres/défi-lecture

- ✓ crédits classe nature
 - ✓ Télécom et Internet
 - ✓ Frais de maintenance photocopieur et informatique
- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition suivantes
 - ✓ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus aux taux de 5 %
 - ✓ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 063	21.47 %
Porte du Ried	1 833	37.05 %
Muntzenheim	1 290	26.06 %
Wickerschwihr	763	15.42 %
TOTAL	4 949	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 636.00	21.47 %	995.38
Porte du Ried	4 636.00	37.05 %	
Muntzenheim	4 636.00	26.06 %	
Wickerschwihr	4 636.00	15.42 %	714.87
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	6 910.00	21.47 %	1 483.57
Porte du Ried	6 910.00	37.05 %	
Muntzenheim	6 910.00	26.06 %	
Wickerschwihr	6 910.00	15.42 %	1 065.52

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante :

Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2019/2020	Taux retenu
Bischwihr	63	67.02 %
Wickerschwihr	31	32.98 %
TOTAL	94	100 %

Coûts directs 8 950.00

Recettes Excédent de fonctionnement 2019..... 544.81

Bischwihr 302.66

Wickerschwihr..... 242.15

Communes	Coûts directs	Taux retenu	Montant
Bischwihr	8 950.00	62.02 %	5 998.29
Wickerswihr	8 950.00	32.98 %	2 951.71
TOTAL	8 950.00		8 950.00

RECAPITULATIF

Communes	Coûts administration générale 2020	Coûts directs	Excédent 2019 à déduire	Coût contributions 2020
Bischwihr	2 478.95	5 998.29	302.66	8 174.58
Wickerswihr	1 780.39	2 951.71	242.15	4 489.95
TOTAL	4 259.34	8 950.00	544.81	12 664.53

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes

Décide de fixer les contributions des communes pour 2020 pour la compétence « Ecole élémentaires » selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2020.

A.7.9.- La compétence «Ecoles maternelles » : Fixation des contributions communales 2020

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

2.7.1.- Le service école maternelle de Porte du Ried

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - ✓ frais de personnel des ATSEM
 - ✓ crédits de fonctionnement des classe
 - ✓ crédits transport piscine et sorties
 - ✓ crédits livres/défi-lecture
 - ✓ crédits classe nature
 - ✓ Télécom et Internet
 - ✓ Frais de maintenance photocopieur et informatique
- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition suivantes
 - ✓ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus aux taux de 15 %
 - ✓ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 063	17.29 %
Fortschwihr	1 197	19.48 %

Porte du Ried	1 833	29.83 %
Muntzenheim	1 290	20.98 %
Wickerschwihr	763	12.42 %
TOTAL	6 146	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	13 032.00	17.29 %	3 887.44
Fortschwihr	13 032.00	19.48 %	
Porte du Ried	13 032.00	29.83 %	
Muntzenheim	13 032.00	20.98 %	
Wickerschwihr	13 032.00	12.42 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	20 152.00	17.29 %	6 011.34
Fortschwihr	20 152.00	19.48 %	
Porte du Ried)	20 152.00	29.83 %	
Muntzenheim	20 152.00	20.98 %	
Wickerschwihr	20 152.00	12.42 %	

Coût compétence 2020 :

- **Dépenses totales..... 96 857.66**

Fonctionnement

Coûts directs.....86 958.88
 Frais d'administration générale..... 3 887.44
 Frais de personnel d'administration générale et élus.... 6 011.34
 Total dépenses de fonctionnement.....96 857.66

Investissement

Total dépenses 0

- **Recettes totales..... 96 857.66**

Fonctionnement

Recettes directes700
 Excédent de fonctionnement 2019 857.66
 Contributions communes PORTE DU RIED 96 000

Investissement

Total recettes 0

2.7.2.- Le service école maternelle de Muntzenheim

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - ✓ frais de personnel des ATSEM
 - ✓ crédits de fonctionnement des classe
 - ✓ crédits transport piscine et sorties
 - ✓ crédits livres/défi-lecture
 - ✓ crédits classe nature
 - ✓ Télécom et Internet
 - ✓ Frais de maintenance photocopieur et informatique

- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition suivantes
 - ✓ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus aux taux de 15 %
 - ✓ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 063	17.29 %
Fortschwihr	1 197	19.48 %
Porte du Ried	1 833	29.83 %
Muntzenheim	1 290	20.98 %
Wickerschwihr	763	12.42 %
TOTAL	6 146	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	13 032.00	17.29 %	2 734.16
Fortschwihr	13 032.00	19.48 %	
Porte du Ried	13 032.00	29.83 %	
Muntzenheim	13 032.00	20.98 %	
Wickerschwihr	13 032.00	12.42 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	20 152.00	17.29 %	4 227.88
Fortschwihr	20 152.00	19.48 %	
Porte du Ried	20 152.00	29.83 %	
Muntzenheim	20 152.00	20.98 %	
Wickerschwihr	20 152.00	12.42 %	

Coût compétence 2020:

- **Dépenses totales..... 72 884.78**

Fonctionnement

Coûts directs.....65 922.74

Frais d'administration générale..... 2 734.16
 Frais de personnel d'administration générale et élus.... 4 227.88
 Total dépenses de fonctionnement.....72 884.78

Investissement

Total dépenses..... 0

▪ **Recettes totales 72 884.78**

Fonctionnement

Recettes directes 0

Excédent de fonctionnement 2019 8 384.78

Contributions communes Muntzenheim.....64 500.00

Investissement

Total recettes..... 0

2.7.3.- Le service écoles maternelles du RPI du RIED composé de 3 communes de Bischwihr, Fortschwihr et Wickerswihr

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
 - ✓ frais de personnel des ATSEM
 - ✓ crédits de fonctionnement des classe
 - ✓ crédits transport piscine et sorties
 - ✓ crédits livres/défi-lecture
 - ✓ crédits classe nature
 - ✓ Télécom et Internet
 - ✓ Frais de maintenance photocopieur et informatique

- des frais d'administration générale du Syndicat selon la répartition suivantes
 - ✓ Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus aux taux de 15 %
 - ✓ Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 063	17.29 %
Fortschwihr	1 197	19.48 %
Porte du Ried	1 833	29.83 %
Muntzenheim	1 290	20.98 %
Wickerswihr	763	12.42 %
TOTAL	6 146	100 %

DEPENSES

Communes	Coût frais	Taux retenu	Montant
----------	------------	-------------	---------

	d'administration générale 2020		
Bischwihr	13 032	17.29 %	2 253.23
Fortschwihr	13 032	19.48 %	2 538.63
Porte du Ried	13 032	29.83 %	
Muntzenheim	13 032	20.98 %	
Wickerschwihr	13 032	12.42 %	1 618.57
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus 2020	Taux retenu	Montant
Bischwihr	20 152.00	17.29 %	3 484.28
Fortschwihr	20 152.00	19.48 %	3 925.60
Porte du Ried	20 152.00	29.83 %	
Muntzenheim	20 152.00	20.98 %	
Wickerschwihr	20 152.00	12.42 %	2 502.87

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante :

Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2019/2020	Taux retenu
Bischwihr	44	45.36 %
Fortschwihr	36	37.11 %
Wickerschwihr	17	17.53 %
TOTAL	97	100 %

Coûts directs : (dépenses - recettes) = 139 605.00

Dépenses 2020 163 605

Recettes 2020 24 000

Déficit de fonctionnement 2019 - 3 372.82

Bischwihr - 1 926.35

Fortschwihr - 1 046.17

Wickerschwihr - 400.30

Communes	Coûts directs	Taux retenu	Montant
Bischwihr	139 605.00	45.36 %	63 324.84
Fortschwihr	139 605.00	37.11 %	51 807.41
Wickerschwihr	139 605.00	17.53 %	24 472.75
TOTAL	139 605.00	100 %	139 605.00

RECAPITULATIF

Communes	Coûts administration générale 2020	Coûts directs 2020	Déficit 2019 à absorber	Coût contributions 2020
Bischwihr	5 737.51	63 324.84	1 926.35	70 988.70
Fortschwihr	6 464.23	51 807.41	1 046.17	59 277.81
Wickerschwihr	4 121.44	24 472.75	400.30	28 994.49
TOTAL	16 283.18	139 605.00	3 372.82	159 261.00

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes

Décide de fixer les contributions des communes pour 2020 pour la compétence « Ecoles maternelles » selon les tableaux présentés.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2020.

A.7.10.- La compétence « Périscolaire » : fixation des contributions des communes pour 2020

communes ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

Le service périscolaire de Porte du Ried, Muntzenheim, Bischwihr et Wickerschihr

Les structures périscolaires concernées sont les suivantes :

- Kaferlas à Holtzwihr
- Lucioles à Bischwihr
- Escapade à Muntzenheim

La compétence périscolaire est composée des coûts directs liés à l'activité et des frais d'administration générale du Syndicat des recettes constatées selon la répartition suivantes :

- Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
- Frais liés aux charges de service et de fonctionnement du bâtiments administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Coût compétence 2020:

- **Dépenses totales..... 261 947.00**

Fonctionnement

Coûts directs.....240 153.41
 Frais d'administration générale..... 4 723.00
 Frais de personnel d'administration générale et élus.... 7 224.00
 Total dépenses de fonctionnement.....252 100.41

Investissement

Total dépenses..... 9 846.59

- **Recettes totales 261 947.00**

Fonctionnement

Recettes directes39 333.72
 Excédent de fonctionnement 201911 613.28
 Contributions communes211 000.00
 Total recettes de fonctionnement.....261 947.00

Investissement

Total recettes..... 0

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 063	21.47 %
Porte du Ried	1 833	37.03 %
Muntzenheim	1 280	26.06 %
Wickerschihr	763	15.44 %
TOTAL	4 949	100 %

Contribution 2020

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	211 000	21.47 %	45 301.70
Porte du Ried	211 000	37.03 %	78 133.30
Muntzenheim	211 000	26.06 %	54 986.60
Wickerswihr	211 000	15.44 %	32 578.40
TOTAL	211 000	100 %	211 000.00

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de fixer les contributions des communes pour 2020 pour la compétence «périscolaire» selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2020.

A.7.11.- La compétence « Bâtiments, terrains et annexe » - Fixation des contributions communales pour 2020

Cette compétence comporte les frais liés au remboursement de la dette des bâtiments du complexe multi-activités de Muntzenheim

- Le bâtiment administratif
- Le bâtiment « Espace Ried Brun »
- Le bâtiment «Trésorerie »

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2017 qui entre en vigueur le 01/01/2020).

Coût compétence 2020:

- **Dépenses totales..... 149 558.01**

Fonctionnement

Intérêts de l'emprunt 202065 584.38
Amortissement 3 826.04
Total dépenses de fonctionnement69 410.42

Investissement

Capital emprunt.....80 147.59
Total dépenses d'investissement.....80 147.59

- **Recettes totales 149 558.01**

Fonctionnement

Loyer bâtiment Trésorerie.....19 200.00
Contributions communes dette126 531.97
Total recettes de fonctionnement.....145 731.97

Investissement

Total recettes..... 3 826.04

1) Contribution 2020 dette des bâtiments

Scénario 1

Si Andolsheim doit participer à la dette

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 226	24.20 %
Bischwihr	1 063	11.53 %
Fortschwihr	1 197	12.98 %
Grussenheim	843	9.14 %
Porte du Ried	1 833	19.89 %
Muntzenheim	1 290	13.99 %
Wickerschwihr	763	8.27 %
TOTAL	9 215	100 %

Contribution 2020

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	126 531.97	24.20 %	30 620.74
Bischwihr	126 531.97	11.53 %	14 589.14
Fortschwihr	126 531.97	12.98 %	16 423.85
Grussenheim	126 531.97	9.14 %	11 565.02
Porte du Ried	126 531.97	19.89 %	25 167.20
Muntzenheim	126 531.97	13.99 %	17 701.82
Wickerschwihr	126 531.97	8.27 %	10 464.20
TOTAL	126 531.97	100 %	126 531.97

Scénario 2

Si Andolsheim ne participe pas à la dette

Communes	Nbr habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 063	15.20 %
Fortschwihr	1 197	17.12 %
Grussenheim	843	12.06 %
Porte du Ried	1 833	26.26 %
Muntzenheim	1 290	18.45 %
Wickerschwihr	763	10.91 %
TOTAL	6 989	100 %

Contribution 2020

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	126 531.97	15.20 %	19 232.86

Fortschwihr	126 531.97	17.12 %	21 662.27
Grussenheim	126 531.97	12.06 %	15 259.76
Porte du Ried	126 531.97	26.26 %	33 227.29
Muntzenheim	126 531.97	18.45 %	23 345.15
Wickerschwihr	126 531.97	10.91 %	13 804.64
TOTAL	126 531.97	100 %	126 531.97

Mme la Présidente rappelle qu'à ce jour, les titres émis à l'encontre de la commune d'Andolsheim pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 d'un montant de 138 872.85 € ne sont pas payés.

M. le Préfet a adressé le 4 septembre 2019 à Maître Nicolas Fady, avocat du Cabinet RACINE mandaté par le Syndicat, un courrier dans lequel il maintient que la commune d'Andolsheim, qui n'a pas adhéré au Syndicat pour les compétences optionnelles correspondantes, n'est pas redevable de ces participations et les titres émis par le Syndicat sont sans base légale. M. le Préfet précise que le Syndicat est autorisé à saisir directement la chambre régionale des comptes en vue de l'inscription d'office au budget de la commune d'Andolsheim des sommes qu'il estime dues.

Par courrier du 18 septembre 2019, Maître Fady a sollicité une demande d'inscription d'office auprès de la Chambre Régionales des Comptes, Mme la Présidente a donné son accord.

Ainsi, le 3 février 2020, Maître Fady a formulé une demande d'inscription d'office de la Chambre Régionale des Comptes. La Chambre Régionale doit, dans un délai de 1 mois, apprécier la recevabilité de la demande, se prononcer sur le caractère obligatoire de la dépenses.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

Décide de ne pas annuler les titres à l'encontre de la commune d'Andolsheim pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.

Décide de continuer à faire participer la commune d'Andolsheim au remboursement de la dette pour 2020 et d'émettre les titres correspondants pour une montant annuel de 30 620.74 €.

Décide, dans l'attente de la décision de la Chambre Régionale des Comptes, de provisionner le montant de la commune d'Andolsheim et de fixer les contributions des autres communes sur la base du scénario 2.

Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020.

A.8.- BUDGET PRIMITIF 2020

Ont participé au vote : toutes les communes

Mme Hélène Baumert, Présidente, fait une présentation synthétique du budget primitif 2020.

Les membres du Comité Syndical, après que la Présidente eut donné lecture intégrale des différents chapitres et articles du budget primitif 2020, commenté et justifié au fur et à mesure le bien fondé des prévisions de dépenses et recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **Approuve** à l'unanimité le budget primitif proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 896 028.22 € pour la section de fonctionnement et à 419 304.45 € pour la section d'investissement.
- **Vote** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- **Vote** le présent budget avec reprise des résultats 2019.
- **Afin** d'équilibrer le budget, le produit des contributions directes des communes est fixé à 1 393 657.50 €.
- **Vote** les subventions qui figurent au budget primitif 2020.

- **Vote** les projets d'investissement et d'équipement proposés en 2020 :

Compétence collège (gymnase) - TTC

⤴	Mise en place d'un système d'échelle pour accéder au toit	7 200 €
⤴	Equipement de chauffage (remplacement d'une chaudière).....	40 000 €
⤴	Mise en place d'un treuil électrique pour panneaux de basket.....	5 020 €
⤴	Création de WC handicapés.....	31 000 €
⤴	Création d'un nouveau mur d'escalade	13 000 €
	TOTAL	96 220 €

Compétence Espace Ried Brun

⤴	Accessibilité Adap – phase 2	7 000 €
⤴	Equipement salle Ried Brun (ampli, chaises).....	10 000 €

Animation Jeunes

⤴	Acquisition d'un mini-bus 9 places	26 000 €
---	--	----------

Administration générale

⤴	Serveur informatique	7 000 €
---	----------------------------	---------

Banque de matériel associative

⤴	Tables et bancs (20)	5 000 €
---	----------------------------	---------

La séance est levée à 20 heures 30